AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-7-66 525913

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST - Arras - Tél. 23.14
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

N° LXIX - Supplément n° 3
- 30 JUIN 1966 -

AVERTISSEMENTS — POMMES DE TERRE

MILDIOU

Les conditions climatiques ont été extrêmement favorables au champignon et les contaminations graves se sont succédées alors que la protection était rendue très difficile par les pluies orageuses. La contamination la plus forte est celle du 20 juin qui s'est traduite par une grosse sortie de taches du 24 au 26 juin.

La maladie est maintenant installée dans toutes les régions et les foyers sont particulièrement virulents dans les Flandres et partiellement le Santerre où la présence de nombreux tas de déchets et la présence de cultures de ½ primeurs constituent toujours des circonstances aggravantes.

De plus, la qualité des pulvérisations n'est pas toujours parfaite et cela se manifeste lors des années difficiles.

Actuellement, la tubérisation des Bintje va s'accélérer et il est indispensable de préserver une végétation très active. En conséquence, il convient d'appliquer un traitement très soigné du 30 juin au 2 juillet sur toutes les cultures.

REMARQUES - SIRTEMA et ½ PRIMEURS - Cette année, la protection doit être poursuivie jusqu'au moment de la récolte, le dernier traitement survenant environ 8 jours avant l'arrachage ou le brûlage des fanes qui est recommandé pour éviter des contaminations tardives sur tubercules.

INFORMATIONS — CULTURES LEGUMIERES

TORDEUSES DU POIS

Poursuivre la protection en suivant les indications de nos dernières notes.

ANTHRACNOSE DU HARICOT

Il est prudent d'effectuer une pulvérisation préventive avec un des produits organiques conseillés pour lutter contre le Mildiou de la Pomme de Terre.

CULTURES FRUITIERES

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Dans les vergers sensibles au ravageur, il convient de renouveler la protection lavée par les dernières pluies. Dans les vergers moins sensibles, il convient d'effectuer un traitement soigné dès réception de cet avis qui sera éventuellement renouvelé en cas de fortes pluies survenant dans la 1ère décade de juillet.

RAPPEL URGENT - TORDEUSE DE LA PELURE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

R. DIVOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. COUTURIER

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

16